

ARRETE N° 2015-69

**PORTANT DESIGNATION DES PRESIDENTS et PRÉSIDENTS SUPPLÉANTS DES BUREAUX DE VOTE A L'OCCASION
DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES DU 22 ET 29 MARS 2015**

Le Maire de la Ville de Juvignac,
Vu le code Général des Collectivités territoriales,
Vu le code Electoral,
Considérant que pour le bon fonctionnement des bureaux de vote, il convient de désigner des présidents ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les présidents titulaires sont :


- Bureau 1 : Alain GREPINET, conseiller municipal délégué ;
- Bureau 2 : Luc BRAEMER, adjoint délégué ;
- Bureau 3 : Brigitte MOULAOUI conseillère municipale;
- Bureau 4 : Michel ROQUES conseiller municipal;
- Bureau 5 : Jacques PINETON de CHAMBRUN, adjoint délégué;
- Bureau 6 : Jérôme LARGUIER, adjoint délégué ;
- Bureau 7 : Béatrice MICHEL, adjointe délégué ;
- Bureau 8 : Emmanuelle VIGNERON, conseillère municipale déléguée.

ARTICLE 2 : Les présidents suppléants sont :

- Bureau 1 : Jacques BOUSQUEL, premier adjoint ;
- Bureau 2 : Hélène MERLET, conseillère municipale ;
- Bureau 3 : Alain CASTELL, conseiller municipal ;
- Bureau 4 : Marie PASDELOU, adjointe déléguée ;
- Bureau 5 : Alexandre LOPEZ, conseiller municipal ;
- Bureau 6 : Audrey THALY BARDOL, adjointe déléguée
- Bureau 7 : Laurent ROESCH; conseiller municipal délégué ;
- Bureau 8 : Incarnation CAMBON, conseillère municipale ;

ARTICLE 3 : Le directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Juvignac, le 17 mars 2015


Le Maire
Jean-Luc SAVY

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le